Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260610-20260602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LANDUJAN

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 27/05/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14
Secrétaire de séance : Bertrand FONTAINE
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de Voix : 15

Présents : M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, M. DAVID Jean-Marc, Mme LE GOFF Véronique, Mme. GAUTIER Linda, Mme. HELOU Fabienne, M. FONTAINE Bertrand et M. DEFFAINS Jérémy.

Absents excusés : M. FOUR Éric

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. FOUR Éric à Mme. HELOU Fabienne

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20260602

Objet de la délibération : Renonciation au droit de préemption urbain dans le cadre des ventes de terrains situés dans le lotissement privé « Le Domaine de la Rabine » (3).

Monsieur le Maire rappelle la décision du 29 mars 2018 relative à l'instauration d'un droit de préemption urbain dans le bourg de Landujan sur tout ou partie des zones urbaines, U1AU et Ab.

Il porte ensuite à connaissance du Conseil les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- La DIA 0351432600015 déposée le 04/05/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (360m²). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. L'acquéreur est Daniel CHASSE ;

- La DIA 0351432600016 déposée le 27/05/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (400m²). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. L'acquéreuse est Alexandra FAUCHEUX ;

Ces DIA découlent de la division de la parcelle B2175, dans le cadre de la construction du lotissement privé « Le Domaine de la Rabine ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour les terrains mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,
DÉCIDE,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260610-20260602-DE

- **DE RENONCER à son droit de préemption** concernant les DIA 0351[illegible],
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte et document relatif à cette décision.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360

Délibération rendue exécutoire
Publiée le :
Transmise à la Préfecture d'Ille et Vilaine
Pour contrôle de légalité le :